



SMALIM

Délibération 2026-26

Relative à l'avenant n°4 au contrat de concession

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 059-200006120-20260911-DLB_2026_26-DE



Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 31 août 2026, réuni le 11 septembre 2026 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président.

Sont présents :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Monsieur Philippe EYMERY (avec le pouvoir de Madame Joëlle GARAULT), Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Monsieur Jean-Pierre GORRILLOT, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Philippe GUILLON, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ et Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA.

Sont absents / excusés :

Madame Joëlle GARAULT (ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY), Madame Khadija GORWA-GHOMARI.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-6 et R. 1411-1;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 3135-1 et R. 3135-5 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole (SMALIM) ;

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public du SMALIM en date du 12 juin 2018 sur le choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Lille-Lesquin ;

Vu la décision du Comité syndical du SMALIM en date du 13 juin 2018 d'engager une procédure de délégation de service public en vue de confier à un concessionnaire l'exploitation et l'entretien de l'aéroport de Lille Lesquin à partir du 1er janvier 2020 ;

Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public en date du 20 juin 2019 émettant, à l'unanimité, un avis favorable sur l'analyse et le classement des offres reçues et proposant au Comité Syndical d'attribuer le contrat de Délégation

de Service Public pour l'exploitation de l'aéroport de Lille-Lesquin
EIFFAGE-AMP ;

Vu la délibération n°2019-22 du 12 juillet 2019 du Comité syndical du SMALIM approuvant, à l'unanimité, le choix du Groupement EIFFAGE/AMP en qualité d'attributaire de la délégation de service public relative à la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Lille-Lesquin et autorisant la signature du projet de contrat de délégation de service public y afférent ;

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'aéroport de Lille-Lesquin 2019-2039 signé le 25 juillet 2019 ;

Vu l'avenant n°1 au contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'aéroport de Lille-Lesquin 2019-2039 signé le 5 janvier 2021 ;

Vu l'avenant n°2 au contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'aéroport de Lille-Lesquin 2019-2039 signé le 8 mars 2023 ;

Vu l'avenant n°3 au contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'aéroport de Lille-Lesquin 2019-2042 signé le 8 mars 2023 ;

Considérant le projet d'avenant n°4 et ses annexes, ci-annexé ;

Considérant l'avis favorable de la Commission de délégation de service public (CDSP) rendu en date du 11 septembre 2026 relatif au projet d'avenant n°4 au contrat de concession de service public pour l'exploitation et l'entretien de l'aéroport de Lille-Lesquin ;

Considérant les interventions des délégué(e)s en réunion de ce jour.

AUTORISE

Le Président du SMALIM :

- à finaliser et à signer le projet d'avenant n°4 ci-annexé ;
- à prendre toutes mesures nécessaires à sa correcte exécution.

Votes pour : 8

Ne participe pas au vote : 0

Abstentions : 4

Vote contre : 2



Christophe COULON
Président du SMALIM